

## **Compte-rendu du CSA**

*15 représentant·es du rectorat – 10 représentant·es des syndicats*

### ***Les déclarations liminaires***

La rectrice remercie de prendre en compte les avancées et le travail qui a été fait dans le plan d'action et le bilan égalité professionnelle femme-homme, et souligne que si les organisations syndicales ont rappelé le statut de la fonction publique qui protège les égalités entre les femmes et les hommes, on pourrait remonter au préambule de la constitution où l'égalité est inscrite. C'est une égalité de droit qui doit devenir une égalité de fait.

### ***Deux cellules : une VSST et une pour les discriminations***

Elle ne s'oppose pas à la demande des deux cellules, une pour les violences sexistes et sexuelles (VSST) et une pour les discriminations, mais comme la cellule violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (VDHA) a tout récemment été mise en place, il faut donc attendre le bilan. Si dans un an, deux cellules distinctes sont nécessaires, cela pourra se faire.

La même réponse sera faite pour les cellules VDHA dans chaque département.

### ***Les demandes de protection fonctionnelle pour des faits hors établissements ?***

Concernant les demandes de protection fonctionnelle pour VSST rejetée, elle dit qu'elle les a toutes étudiées, que chaque jour elle étudie les protections fonctionnelles afin que le délai soit accéléré. Pour les accepter, elle regarde le lien de causalité entre les faits et les missions au sein de l'établissement, y compris pour des faits qui se sont passés en dehors de l'établissement. Il est précisé qu'il peut y avoir un accompagnement même s'il n'y a pas de protection fonctionnelle accordée. Il n'y aura pas de réponse plus précise. A priori, les situations particulières ne doivent pas être traitées en CSA.

### ***Le GT accidents de services reporté en juin !***

Concernant la stupéfaction du GT sur les accidents de services qui n'aura lieu qu'en juin : la rectrice dit qu'il n'y a pas de lien entre les VSST et les accidents de services. Les accidents de service passent par colibri, les données vont donc pouvoir être récupérées. Elle certifie que la quasi majorité des accidents de services sont des accidents de trajet. Le GT pourra être avancé si les personnels qui recueillent les données ont pu les traiter avant juin.

### ***Les stages en 2<sup>nde</sup>***

Elle dit qu'elle ne va pas revenir sur les différentes actualités balayées par les organisations syndicales pendant les déclarations liminaires, à part sur les stages de 2<sup>nde</sup>. Elle revient sur le fait que lorsqu'ils ne sont pas obligatoires, ils sont déterminés par le milieu social, la situation, comme c'est le cas actuellement. Les élèves des milieux aisés sont les seuls à se faire des expériences professionnelles. Cette réforme est donc là pour rétablir une égalité en les rendant obligatoires pour tous et toutes, pour lutter sur les stéréotypes comme quoi des métiers qui ne seraient pas fait pour les élèves des classes populaires. Pour qu'il y ait un impact, elle demande une implication pour une réelle mobilisation pour que tous les élèves de 2<sup>nde</sup> puissent avoir des stages. Pour elle, ce n'est pas un hasard si deux Ministres sont venus lancés ces stages en 2<sup>nde</sup> dans le 93. Elle souligne qu'il y aura aussi des stagiaires dans nos administrations et dans nos établissements.

A la question de savoir si un élève de 2<sup>nde</sup> qui n'effectuera pas de stage ou de SNU passera en 1<sup>ère</sup>, la rectrice dit que ce n'est pas un dispositif qui doit être présenté et vécu comme une sanction mais au contraire comme un dispositif qui permet à tous les élèves, y compris ceux de milieu défavorisé de pouvoir avoir des expériences professionnelles et découvrir un panel de métiers.

Deux vœux sont votés par les organisations syndicales :

### **Vœu pour le retrait de l'article 53 (10 pour)**

Le CSA reprend à son compte la pétition initiée par les organisations syndicales et des associations de parents du Val-de-Marne revendiquant le « RETRAIT DE L'ARTICLE 53 CRÉANT LES PAS ! »

Avec elles, le CSA exige le retrait de l'article 53 de la loi de finances, l'abandon des PAS (aucune expérimentation des 100 PAS prévue dès septembre 2024) et le respect de l'attribution des moyens pour l'enseignement spécialisé ou adapté en fonction des besoins des élèves en situation de handicap ; besoins qui doivent être évalués par des personnels spécialisés et indépendants en dehors de toute contrainte budgétaire.

### **Vœu pour l'abrogation du décret et de l'arrêté (10 pour)**

Le CSA exige l'abrogation du décret instaurant l'obligation pour tous les élèves de seconde générale et technologique de faire un stage de deux semaines en milieu professionnel durant le mois de juin. Il exige l'abrogation de l'arrêté prévoyant la possibilité pour ces élèves de s'inscrire au service national universel en lieu et place de ce stage.

Ces décrets et arrêtés créent en effet les conditions pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes. Les jeunes issues de familles socialement favorisées bénéficieront d'un réseau ou de moyens qui leur permettront de franchir l'obstacle sans problème. Aux naufragés du système, il ne restera que le SNU, dont la version scolaire participe d'une conception éducative qui relève davantage de la mise au pas que de l'éducation.

### **Présentation du Plan égalité professionnelle**

Le DRH remercie le travail qui a été fait.

Il est rappelé que c'est le bilan d'une seule année puisque le plan a été mis en place en 2022.

Suite au GT, dans l'axe 1, il y a eu une prise en compte des remarques des syndicats et des ajouts ont été faits. Elle rassure une organisation syndicale à propos des observations faites concernant la représentativité dans les instances qu'il n'est pas question de contrôler mais juste d'observer dans les différentes instances comment sont représentées l'administration et les organisations syndicales.

Pour l'axe 2, prise en compte des remarques pour l'année prochaine : le pourcentage par grade, corps, cohorte et les mobilités sera fait.

A propos de l'axe 3, les organisations syndicales demandent que soit édité et diffusé un guide avec les grilles indemnitaires. La réponse est que comme ils sont votés en CSA, les organisations syndicales les ont et peuvent les diffuser. Ce qui ne semble pas très volontariste de la part de l'employeur. Le guide des dispositifs existants concernant la parentalité sera bientôt finalisé.

Pour l'axe 4, les guides familiaux vont être mis à jour pour pouvoir être diffusés, les données demandées sur le logement et les crèches sont, pour l'un, compliqué à avoir et pour l'autre pas pertinent puisque cela concerne seulement 2 dispositifs (l'un de 25 berceaux au rectorat et l'autre est un dispositif interministériel avec préfecture de région).

A propos de plusieurs situations soulevées par une organisation syndicale concernant la non prise en compte de la vie familiale d'agente, le secrétaire général répond qu'ils n'ont aucune

raison de placer des agents dans une situation défavorable, donc cela n'est pas volontaire de leur part lorsque la situation familiale n'est pas prise en compte.

Pour l'axe 5, des données sur la protection fonctionnelle : délai de traitement, typologie, etc. seront données dans les prochains CSA. Elles seraient traitées dans les 2 mois qui suivent les demandes.

Pour la cellule *Stop-discr*, le rectorat enverra des affiches dans tous les établissements et se demande s'il ne pourrait pas passer par les organisations syndicales pour en faire la promotion. Une organisation syndicale demande que les accidents de service dans le cadre de VSST soit automatiquement reconnu, qu'il n'y a pas besoin d'expert mais que l'on doit croire la parole de la victime. En effet, une expertise est toujours à charge de l'agent·e puisqu'elle est demandée par la hiérarchie. La rectrice répond que la parole de la victime est toujours prise en compte puisqu'elle entraîne que l'administration puisse diligenter une enquête et avoir tous les éléments pour établir les faits. La prise en compte de la parole de la victime n'est donc pas ignorée, mais il n'y a pas la possibilité de reconnaître l'imputabilité au service automatiquement. Pour elle, c'est une question très sensible car il faut à la fois prendre en compte la parole des personnels, et être très attentif aux principes qui structurent le contradictoire, afin d'établir un équilibre et la mesure de la situation. Ils prennent en compte la demande.

### **Présentation de la cellule VDHA**

Il existait déjà avant dans l'académie une cellule d'écoute académique, avec cette cellule VDHA, il s'agit :

- recueillir des signalements ;
- procéder à des orientations et aux suivis des personnes ;
- orienter et suivre les signalements pour en assurer le traitement.

Cette cellule est portée à la connaissance de tous et toutes, affiche dans les établissements et publication sur le site.

Il existe une protection des données et l'anonymat des échanges.

Le document soumis tient compte des propositions faites par les référentes VDHA.

A propos des référentes VDHA, une organisation syndicale demande qu'elles soient associées aux différentes formations et au futur plan 2024-2026, que la question de l'égalité femme-homme ne réponde pas juste à une demande du ministère mais une réelle volonté de changement de la part du rectorat.

### **Questions diverses**

- prime de fidélisation : est-ce que le périmètre va être élargi aux médecins et professeures de BTS. Les administratifs ne comprennent pas, car dans les autres fonctions, cette prime va être reçue. La question des congés parentaux qui ne sont pas pris en compte et pénalise donc essentiellement des femmes est aussi posée.

Le rectorat dit qu'il communiquera quand les circulaires sortiront, pour l'instant pas de réponses aux questions, mais il pousse au niveau interministériel pour que le périmètre soit élargi aux médecins mais pas aux professeur·es de BTS et école prépas car cela reste des métiers attractifs et donc ne rentre pas dans le cadre de la prime.

Les organisations syndicales disent que ce n'est pas possible d'attendre, cela tombe en janvier, que les mouvements interdépartementaux vont arriver. Les collègues veulent savoir quel sera l'impact. Campagne temps partiel.

Le DASEN de la Seine-Saint-Denis, rappelle qu'il ne faut pas oublier que c'est une prime de fidélisation, il faut donc rester fidèle au département !

- Demandes faites à la médecine préventive : il y en a eu 2860.
- PPMS alerte à la bombe : il n'y en aura pas, cela est du ressort des forces de l'ordre.
- part variable REP+ : elle est différente pour les personnels médico-sociaux par rapport aux collègues de l'établissement où elles et ils travaillent. Cela ne devrait pas être le cas et dépend de la quotité faite dans les établissements.
- Lycée Briand, condamnation du tribunal pour harcèlement : aucune réponse ne sera faite pour les situations individuelles en CSA, la question est traitée par le rectorat et ne sera communiquée qu'aux intéressé·es.
- Lycée Mozart, mission évaluation en novembre : même réponse, pas de communication écrite de la restitution, pour l'instant la conclusion est là pour faire la lumière au niveau académique.
- DGI, circulaire académique : il n'y a pas d'obligation d'enquête du rectorat en cas de signalement DGI. Il existe 2 situations de signalements DGI. Soit par les personnels : dans ce cas c'est le chef d'établissement qui fait l'enquête et en fait part lors d'une CHS locale. Soit un signalement DGI par les membres de la FS, ce qui rend obligatoire une enquête avec des délais beaucoup plus courts 24h. En cas de désaccord entre représentant·es FS et chef d'établissement, il doit y avoir une FS dans les 24h. Il y a eu la semaine dernière une réunion avec chef d'établissement pour leur expliciter les deux situations. Attention si un signalement DGI est fait dans l'établissement et si 3 heures après un ou des représentant·es FS font un signalement à leur tour, c'est le premier qui vaut. Le signalement par la FS doit se faire seulement une fois que l'enquête locale est faite et pas satisfaisante.
- Plan annuel remplacement courte durée : il y aura un comité de lecture pour analyser les plans de remplacement de courte durée.
- Séance d'hypnothérapie dans le cadre d'un projet « Notre école, faisons-la ensemble » : les intervenant·es dans le cadre de ce projet ne sont votés au CA seulement si c'est une intervention pérenne, si l'intervention est ponctuelle pas besoin d'une validation du CA.
- Le télétravail pour les EPLE : c'est en cours de réflexion.
- La prime pouvoir d'achat pas reçu en novembre : pas de réponse.
- Jeux para-olympique, question rentrée scolaire : il n'y aura pas de report, mais au cas par cas il y aura des établissements qui sont dans le périmètre qui auront un aménagement pour la rentrée. Pour l'instant, il y a un affinage des listes d'établissements concernés surtout pour le parcours paracycliste. Cela va concerner entre autre le collège Dora Maar, mais aussi une école à Clichy-sous-bois.
- Documents PPMS : il y a jusqu'en 2028 pour les unifier. Il va y avoir une priorisation en fin d'année scolaire pour les écoles proches des villages olympiques.